

MINISTERE DE LA DEFENSE

Paris, le 6 mars 1992

Rédacteur : Cdt B
Poste :

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

ETAT - MAJOR DES ARMEES

CENTRE D'EXPLOITATION
DU
RENSEIGNEMENT MILITAIRE

14, rue Saint-Dominique

00450 ARMEES

Tél :

N°8920/DEF/EMA/CERM/2/CD

FICHE

OBJET : Rwanda : La France dans le conflit rwandais.
PIECE JOINTE : Une carte.

Fin 1990, la communauté française au Rwanda se compose d'environ 500 personnes dont une vingtaine de l'assistance militaire technique. La France et le Rwanda sont liés par l'accord particulier du 18 juillet 1975 non publié au journal officiel dont la révision, entreprise il y a plusieurs années, n'avait toujours pas abouti fin 1991.

Poussés par la surpopulation, les rivalités ethniques, la crise économique et le régime politique, plus de 500.000 Rwandais, à majorité tutsi (1), se sont, depuis 30 ans, réfugiés dans les pays limitrophes.

En 1987, les Tutsi d'Ouganda créent le "Front Patriotique Rwandais". Le 1^{er} octobre 1990, un millier d'entre eux déclenchent, à partir de l'Ouganda, une action armée contre le régime du Président Habyarimana dans le nord-est du pays. L'armée rwandaise, furtivement aidée par un détachement zaïrois, arrête les rebelles à partir du 5 octobre. Ce succès est permis indirectement par l'arrivée des contingents français (2 compagnies) et belge (1 bataillon).

- LE DETACHEMENT NOROIT :

Avec deux compagnies à compter du 5 octobre 1990, le détachement "Noroit" reste en place à Kigali avec une compagnie de 168 hommes, à compter du 25 novembre 1990. Le renfort de 2 prévôts en avril 1991 porte son effectif à 170 hommes. Sa mission demeure la protection de l'Ambassade de France et la sécurité des ressortissants français tout en étant en mesure d'assurer leur évacuation et donc d'être à même de contrôler l'aéroport de Kigali.

A compter du 30 décembre 1991, 9 éléments de Noroit vont renforcer le DAMI à Mukamira.

.../...

(1) moins de 10% de la population rwandaise.

N° 000574 du 09 FEV 2021

Le 30 octobre, l'armée rwandaise avait repoussé les rebelles vers l'Ouganda. Ceux-ci continuent leurs harcèlements sur la frontière rwando-ougandaise et leurs coups de main (Byumba le 3 novembre 1991, ou Ruhengeri en novembre 1990 et janvier 1991).

Le 3 novembre, Bruxelles rapatrie la totalité de son contingent.

Depuis janvier 1991, les partisans du FPR mènent des harcèlements ponctuels quasi-journaliers aux confins ougando-rwandais, malgré la signature d'un cessez-le-feu sous l'égide du Président Mobutu le 29 mars 1991. Depuis quelques mois, le FPR attaque très régulièrement, surtout de nuit, la population civile dans une bande de 5 km le long de la frontière rwando-ougandaise, y perpétue des massacres qui cherchent à en faire fuir les populations civiles.

Les effectifs de l'armée de terre rwandaise sont passés de 9.000 à près de 20.000 hommes et la gendarmerie, avec aujourd'hui près de 4.600 hommes a vu son effectif augmenter de 30%. Cette variation rapide a nécessité une augmentation de l'instruction à laquelle participera, à compter du 22 mars 1991, le détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI).

- LE DAMI :

30 militaires dont 7 officiers et 10 sous-officiers sont mis en place à Ruhengeri le 29 mars 1991 et débutent l'instruction des forces rwandaises. Relevé tous les 4 mois, le DAMI voit son effectif ramené à 25, en même temps qu'il déménage début octobre vers Mukamira.

Le 30 décembre, 9 instructeurs sont détachés à Gabiro.

Aujourd'hui, le DAMI a instruit une dizaine de bataillons rwandais.

Entre temps, au plan politique sont intervenues la promulgation de la nouvelle constitution le 10 juin 1991 et l'ouverture au multipartisme, le 1^{er} juillet 1991. Afin d'assurer la transition jusqu'à la fin de la législation en cours, le Président Habyarimana a proposé de mettre en place un cadre de gestion concerté. Il doit pourtant composer avec une opposition qui veut intervenir dans les affaires de l'Etat et ne pas se contenter d'un rôle de figuration.

L'accord de cessez-le-feu du 29 mars 1991 avait prévu la mise en place d'un groupe d'observateurs militaires africains. Un premier échec intervient. La mise en place en septembre 1991 d'un deuxième groupe d'observateurs militaires africains connaît aussi l'échec.

En appui de ces procédures, sur requête des Rwandais et des Ougandais, le principe de la participation d'observateurs français a été arrêté le 14 août 1991.

- LA MISSION DES OBSERVATEURS FRANÇAIS (MOF) :

La mission est de collecter des informations concernant les différentes violations de la frontière commune rwando-ougandaise.

Conduite par un diplomate, l'Ambassadeur Gendreau, elle comprend 7 militaires dont 1 officier supérieur de gendarmerie.

Mise en place fin novembre 1991, elle a effectué sept missions dont deux en Ouganda. Ces missions n'ont pas donné de résultats significatifs et le chef de mission, fin février, est contraint de demander l'arrêt des activités de la MOF.

632